



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 38^{ème} Assemblée générale des délégués 2017
Salle Trait d'Union de Courroux – samedi 18 février 2017 à 14H15

Président : M. Alain Christe
Vice-Président : M. Ami Lièvre
Caissier : M. Eric Guenin
Secrétaire : Mme Béatrice Berret
Asseseurs : MM Jean Koegler, David Buchwalder, Christian Theuvenat et Stéphane Froidevaux

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 37^{ème} Assemblée Générale
4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de l'Office de l'Environnement (ENV), par M. Amaury Boillat
5. Parole à M. David Eray, Ministre du département de l'Environnement et de l'Equipement
6. Contrat de prestations :
 - a) Pêche des ruisseaux
 - b) Pisciculture et repoissonnement
 - c) Police de la pêche
 - d) Ecole de pêche
 - e) Formation SaNa
 - f) Gestion des cormorans
 - g) Cours d'eau
7. Parole aux invités
8. **PAUSE**
9. Comptes :
 - a) Rapport du caissier
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
10. Budget 2017 :
 - a) Présentation du budget par le caissier
 - b) Acceptation du budget
11. Cotisations 2017
12. Nomination d'un vérificateur suppléant
13. Elections statutaires du comité
14. Admissions - démissions
15. Honorariat
16. Propositions des sociétés
17. Activités 2017
18. Fixer le lieu et la date de la 39^{ème} Assemblée Générale en 2018
19. Divers
20. Championnat jurassien de pêche 2016 :
 - a) Rapport
 - b) Proclamation

M. Pascal Baratelli, Président de la Société de Delémont et environs donne les meilleures salutations de la société. C'est un honneur et un plaisir de recevoir cette assemblée. Il remercie les autorités communales de nous avoir reçu à Courroux-Courcelon, il remercie le Bureau de la FCPJ notamment notre Président M. Christe. Nous sommes tous des pêcheurs passionnés et tirons tous sur la même corde, il souhaite donc que nous débattions en toute courtoisie.

Il est 14H20, le Président, M. Alain Christe ouvre la 38^{ème} Assemblée générale des délégués de la FCPJ. Il souhaite que celle-ci se déroule en toute courtoisie et surtout dans le délai prévu. L'ordre du jour a été envoyé conformément aux statuts, il demande s'il y a des propositions de modifications ou adjonctions, ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc accepté.

Il remercie la Commune de Courroux-Courcelon, ses Autorités et ses citoyens, pour son accueil. Un grand merci à la SPALDE et notamment à son Président, M. Baratelli, qui a accepté de se mobiliser pour l'organisation de cette journée et M. Christe salue les invités suivants :

M. Frédéric Lovis, Président du Parlement jurassien,

M. Patrice Eschmann, Chef d'Office de l'ENV,

Mme Roxane Didier, Responsable de la Cellule "Surveillance environnementale"

M. Aumry Boillat, Inspecteur de la Faune

M. Guy-Charles Monney, Président de la Fédération Vaudoise de pêches

M. André Schaad, Représentant de l'Association des pêcheurs des districts de Courtelary, Moutier, la Neuveville et des Romands de Bienne

M. Marc-André Ehrat, Président de la société de Moutier

M. Christophe Keller, Président de la Diana de Delémont et Représentant de la FCJC,

Messieurs les Présidents des sociétés fédérées, Messieurs les Membres d'Honneur et les représentants de la presse

Se sont excusés à cette Assemblée : M. David Eray, Ministre de l'Equipeement et de l'Environnement,

M. Claude Hêche, Conseiller aux Etats, M. Jean-Paul Gschwind, Conseiller National, M. Pierre-Alain Fridez, Conseiller National, M. Markus Meyer, Président de la Fédération cantonale bernoise de pêche, M. Gilles Monnin, Président de l'Association des pêcheurs des Districts de Courtelary, Moutier, la Neuveville et Romands de Bienne, M. Bernard Varin, Président d'Honneur, M. Michel Vermot Président d'Honneur, M. Albino Dal Busco Président d'Honneur, M. Roland Meury Membre d'Honneur, M. Georges Lachat, Membre d'Honneur.

M. Christe demande s'il y d'autres personnes à excuser. M. Boillat annonce les gardes cantonaux, Mme Thalmann et M. Schaller. Après le salut aux vivants, notre Président nous demande de rendre hommage aux disparus, pêcheurs connus et inconnus, qui nous ont quittés durant l'année, en faisant une minute de silence.

M. Christe nous informe que Monsieur le Maire de Courroux-Courcelon sera présent à l'apéritif où il nous transmettra le message des Autorités communales à ce moment-là.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel est fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

Sociétés	Président	Membres	Délégués	Présents
Sté de l'Allaine	M. Jean Koegler	118	8	8
Sté de l'Apron	M. Jean-Michel Gertsch	44	3	3
Sté de Bassecourt	M. Stéphane Froidevaux	54	4	4
Sté la Combe	M. Thierry Schneider	21	2	1
Sté de Delémont	M. Pascal Baratelli	181	13	13
Sté du Doubs	M. Michel Flury	95	7	4
Sté la Gruère	M. Vincent Aubry	58	4	3
Sté du Martin Pêcheur	M. Jean-Pierre Gogniat	29	2	2
Total des 8 sociétés		600	43	38
Majorité 50 % + 1				20

2. Nomination des scrutateurs : Sont nommés, pour la partie de droite, M. Christian Fady et pour la partie de gauche, M. Jean-Pierre Gogniat.
3. Procès-verbal de la 37^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau vous propose de ne pas procéder à la lecture du document. Celui-ci ayant été transmis à chaque société en temps opportun. Aucune remarques ne lui a été rapportés, ni aucune demande de modification. Par conséquent, le Président demande d'accepter le PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapports
 - a) **du Président** : en préambule M. Christe nous informe que le projet de la pisciculture Choulat y sera abordé. D'un commun accord avec les Présidents des sociétés et pour la sérénité de nos débats, il a été décidé de ne pas ouvrir la discussion à ce sujet lors de cette assemblée. Par contre tous renseignements pourront être demandés par la suite aux présidents des sociétés.
Il rappelle que le poisson de l'année 2017 est la petite lamproie. Il souhaite nous rappeler que si nous sommes en présence d'irrégularité nuisant à nos cours d'eau, il faut les communiquer de suite aux

Autorités. Ce réflexe n'est pas encore acquis par tous. Le rapport complet de la FCPJ 2017 est sur le site internet et il ne souhaite pas revenir sur tous les chiffres. Il nous résume quelques points forts de 2016 :

- Nos objectifs définis dans le contrat de prestations ont été atteints dans leur grande majorité. Mis à part la pêche du frai naturel, à cause de l'étiage, assèchements, pollution, il nous a manqué quelques 13'000 truitelles 1+ et 2+ à remettre dans les rivières.

- Pêches exhaustives sur le Doubs durant l'été 2016. Ces pêches ont été organisées sans mal, il relève qu'il aurait fallu plus de temps pour cette préparation et seules 2 pêches sur 3 ont pu être réalisées. Ce sont plus de 100 personnes qui ont participé à ces pêches et les remercie vivement.

- Projet de pisciculture Choulat prévu sur la Sorne à Courtételle. Afin d'être transparent, le comité et les Présidents des sociétés ont décidé de donner une information à ce sujet car nous en avons délibéré à notre dernière Assemblée générale. Il nous rappelle que l'annonce de ce projet dans la feuille officielle du 13 novembre 2015 est parue sous forme d'une demande de prélèvement d'eau de surface dans la Sorne, ce qui a laissé au comité que quelques jours pour réagir et ceci afin de décider de faire opposition ou non. Il nous propose un power-point sur l'ordre chronologique des choses qui ne nous convenaient pas dans ce projet (diapos annexées au présent PV). A notre surprise, toutes nos revendications ont été acceptées et englobées dans le projet Choulat. Dès cet instant, et à nouveau avec un délai très court pour se positionner, c'est avec tous les Présidents et représentant de la SPALDE que nous avons dû délibérer. N'ayant plus d'arguments pour poursuivre notre opposition, la FCPJ a décidé à la majorité de retirer son opposition.

- M. Christe, revient sur la pollution de la Birse, il salue l'entrée en matière du canton de Berne pour une remise à l'eau de truitelles sur 2 années, voir plus, bien que cela ne compense pas à 100 % la perte piscicole. Si Berne fait un pas dans ce sens, nous attendons aussi une proposition du canton du Jura pour améliorer la situation de cette rivière. Dans tous les cas, il remercie les personnes qui ont travaillé dans l'ombre concernant cette sombre affaire.

- Pêches privées, il termine son allocution sur les droits de pêche privés du Val Terbi. Ici nous sommes à deux pas de la capitale jurassienne là où se trouve le signe de notre Parlement et de notre Gouvernement, là où se prennent toutes les grandes décisions, là où a été ratifié le fameux et nouveau règlement d'eau, mais ... ici Nous nous trouvons à la limite des eaux cantonales jurassiennes ! Bien ancré géographiquement sur le territoire jurassien, mais frontière est bien là, le Jura d'un côté et des privés de l'autre.

En détails, il nous montre les 42 km de cours d'eau qui coulent dans le Val Terbi. Ces cours d'eau sont d'une importance considérable au niveau de la gestion halieutique. Les propriétaires de ces droits de pêche ancestraux ne sont pas obligés de participer au financement des cours d'eau du Val Terbi, ne paient pas d'impôts (ces cours d'eau n'ont pas de valeur officielle). Ici, on y pêche sans respecter la formation SaNa, sans respecter le règlement de pêche du canton du Jura. Heureusement que ces temps plusieurs actions émises par M. Lièvre, sont en cours au niveau du Parlement jurassien (postulats et autres motions parlementaires). Il tient à remercier notre vice-Président Ajoulot pour son engagement envers la vallée de Delémont. Ces droits de pêche datant des Princes-Evêques n'ont plus de raison d'être et nous invite à contacter nos élus locaux, ainsi que les parlementaires de la vallée de Delémont pour qu'ils soutiennent un changement en lien avec ces droits de pêche privée d'un autre âge.

M. Christe demande s'il y a des questions au sujet de son rapport ? M. Chaignat, il ne souhaite pas ouvrir de débat, mais il souhaite faire part de son avis sur la pisciculture. M. Christe l'interrompt. Il a été clair au début de son allocution, s'il y a des questions sur ce sujet, il doit s'adresser à son Président de société, il n'y aura pas de débat lors de cette assemblée. Comme il n'y a pas d'autres questions. M. Christe est applaudit pour son rapport.

b) de l'Office de l'Environnement : M. Amaury Boillat prend la parole et nous dit qu'il est le nouvel Inspecteur de la Faune (depuis 6 mois). Il nous explique le déroulement de son intervention avec les chiffres de 2015 concernant les statistiques et 2016 pour les statistiques partielles, la planification LEaux, le projet de revitalisation RCJU et le repeuplement piscicoles de la Birse

Captures 2015 : 2'092 truites pêchées, 169 brochet, 24 barbeaux et 106 chevaines.

Evolution du nombre de captures : Pour le Doubs, il y a eu plus de 500 truites capturées, le brochet est en nette augmentation depuis 2013. Pour l'Allaine, les truites capturées ont nettement régressé plus de 1'500 en 2012 à environ 600 en 2015. Pour la Birse, après une forte diminution en 2014 (interdiction de la pêche suite aux PCB), le nombre de prises est remonté en 2015 avec plus de 300 truites pêchées. Pour la Sorne, le nombre de captures était de presque 500 en 2014 et est remonté à environ 600 en 2015.

Statistiques partielles 2016 : M. Boillat nous informe que la vente de permis est passée de 1662 permis en 2001 à 517 permis en 2016, mais le nombre de permis annuels vendus depuis 2012 est relativement stable. En ce qui concerne les permis mensuels et hebdomadaires sont relativement stables,

avec une vente de 83 patentes en 2011 et 75 en 2016. Pour les permis journaliers et de 2 jours, ils sont passés de 864 en 2011 à 754 en 2016. M. Boillat relève qu'il y a de l'intérêt touristique pour la pêche.

Repeuplement : M. Boillat nous montre un tableau récapitulatif du nombre d'alevins produits et de truitelles introduites entre 2011 et 2016. A noter la baisse du nombre d'alevins produits, et du nombre de truitelles remises à l'eau, plus de remise à l'eau de truites de mesure depuis 2014.

Planifications cantonales selon LEaux : 1^{er} janvier 2011, entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les eaux planifications : revitaliser les eaux corrigées ou endiguées – atténuer les effets néfastes de l'exploitation de la force hydraulique – délimiter un espace réservé aux eaux d'ici le 31 décembre 2018. Planifications en 4 volets avec revitalisation des cours d'eau – rétablissement migration du poisson – régime de charriage et les éclusées. Validé par le Gouvernement et l'OFEV en 2015.

Revitalisation des cours d'eau : mauvais état écomorphologique du canton du Jura pour environ 182.4 km. Objectif fédéral : revitaliser 25 % des cours d'eau en mauvais état dans les 80 ans soit 46 km. Les exigences fédérales étant de planifier les 20 prochaines années, à raison de 0.9 km par année.

Migration du poisson : 62 ouvrages devant être assainis sur le bassin versant de l'Allaine, bassin versant du Doubs et de la Birse. 2 études préliminaires seront nécessaires pour le bassin versant de la Birse (Birse-Choindez / Sorne-Blanches-Fontaines). 1 décision reportée concernant la grande Ecluse FTMH, bassin versant de la Birse.

Régime de charriage : installations à assainir sur le Doubs franco-suisse : Refrain, Goule et Theusseret, sur la Birse, Blanches-Fontaines, Forges, Choindez, Moulin des Roches, Dynamo.

Consultation de la planification : M. Boillat nous informe que tous les rapports complets et carte de synthèse sont disponibles sur le site du canton <http://www.jura.ch/DEN/ENV/Eaux/Cours-d-eau/Planifications-strategiques.html>

Projet de revitalisation : Entre Buix et Grandgourt, il y aura lieu de profiter de l'opportunité de la réalisation d'un itinéraire cyclable pour lancer en parallèle un projet de revitalisation pure.

Repeuplement piscicole de la Birse : Rappel historique du dossier – d'août 2013 à avril 2014

→ Populations piscicoles décimées – 2014 → pêches de contrôle confirmer la disparition d'une dizaine de milliers de poissons sur plusieurs kilomètres en aval de la STEP de Moutier-Roches – 2015 et 2016 → groupe de travail intercantonal – analyses chimiques et tests de toxicité négatifs – examen rétrospectif de la STEP – mise en évidence de valeurs nitrite et ammonium élevées – origine disparition non déterminée.

Décision retenue : remise à l'eau en 2017 de 10'000 alevins, 10'000 pré-estivaux et 1'000 truitelles 1+, deuxième remise à l'eau à l'aube de 2018 avec 15'000 alevins, 12'000 pré-estivaux et 1'000 truitelles 1+. Ceci avec un suivi du résultat de la mesure et rencontre intercantonale pour définir la suite des opérations.

M. Boillat demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas. M. Christie le remercie de son intervention et l'Inspecteur est applaudi. La parole est donnée à Mme Didier, Responsable de la Surveillance environnementale. Elle nous remercie de l'avoir invité à notre Assemblée et nous dit qu'elle est responsable de cette cellule que depuis octobre 2016. Elle nous montre le nouvel organigramme de l'Office de l'Environnement. La cellule environnementale travaille en parallèle des trois domaines de l'Office (Forêts / Nature / Eaux et Environnement).

La Surveillance environnementale (SE), **son rôle** est tout d'abord un lien "terrain" entre les citoyens et les spécialistes des différents domaines ENV, la sensibilisation, la prévention, le conseil, le contrôle, les dénonciations, le traitement de la procédure pénale et pour terminer la procédure administrative pour la remise en état. **Ses domaines d'intervention** 4 collaborateurs + 2 gardes faunes cantonaux, 2 gardes assistants 18 gardes chasse auxiliaires et 8 gardes pêche auxiliaires, 110 bases légales et de nombreuses directives. Mme Didier rappelle qu'en cas mortalité piscicole il faut impérativement informer la SE !! Pour ce qui est de la thématique liées à la pêche, 31 % sont consacrés aux pêches électriques, 23 % aux pollutions et mortalité piscicole, 20 % sont consacrés à l'entretien des milieux aquatiques, 12 % à la police de la pêche et à la navigation, 8 % au suivi de la faune piscicole, 4 % au rempoissonnement et aux contrôles, et 2 % au contrat de prestations.

Police des eaux et de la pêche : infractions 2015 – 2016. Pour la police des eaux, 50 % sont en lien direct avec la police des eaux, 42 % pollutions des eaux et 8 % problèmes liés à la navigation sur le Doubs. Pour ce qui est des infractions sur la pêche, 46 % sont dus aux arpillons, 23 % aux permis, 23 % à la taille des poissons et 8 % aux appâts.

Pour ce qui est de l'évolution des infractions sur la police de la pêche, très forte relation entre les dénonciations et les condamnations faites par le Ministère. Elle demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas. Mme Didier est applaudie. M. Christie remercie les deux personnes de l'ENV pour leur présentation et leur bonne collaboration.

5. Parole à M. David Eray, Ministre du département de l'Environnement et de l'Equipement : M. Eray s'étant excusé, c'est M. Patrice Eschmann, Chef de l'Office qui prend la parole. Il relève qu'en tant que Chef d'Office il excuse le Ministre et dit qu'il est heureux d'être présent à sa première Assemblée, bien que

n'étant pas pêcheur. Il dit que de nombreux projets sont en cours et bien qu'à l'Office il y a beaucoup de nouveaux responsables, tous apprennent très vite et font un grand travail avec cependant moins d'effectifs que dans d'autres cantons. Certaines choses sont difficiles et il est important pour l'ENV d'avoir de bons rapports avec la FCPJ qui fait un travail conséquent et souligne la bonne collaboration entre l'Office et la Fédération, collaboration très appréciée.

M. Eschmann nous parle de la mise en œuvre des nouvelles bases légales qui passent très souvent par les communes, qui sont des acteurs majeurs dans les dispositifs et la bonne gestion des cours d'eau. Des tâches régaliennes pour le politique, mais, il s'agit d'une bonne chose pour la pêche. Débit et qualité des cours d'eau, groupe de travail avec plan d'action national pour le Doubs. Il y a énormément de points qui doivent être réglés en binational, passe à poisson à St-Ursanne, Moulin Grillon, de vieux dossier qui seront bientôt réglés ! Dossier sur la force hydraulique, avec analyses très fines qui ont été faites par le canton. Bellefontaine et Moulin du Doubs, deux seuils où il faut trouver des solutions (turbinage ou solution alternative, mais pas de statu quo). Il remercie notre Président et se réjouit de la suite des débats. Il est applaudi et M. Christe le remercie.

6. Contrat de prestations : M. Christe informe tout d'abord que les travaux du patrimoine englobent les nettoyages et l'élagage des ruisseaux mais aussi les pêches électriques. Chaque preneur de permis cantonal doit réaliser une demi-journée de travail ou s'acquitter d'un émolument de Fr. 50.--. A l'heure actuelle, la tendance est de s'acquitter de l'émolument sans s'investir dans le bien-être de nos cours d'eau. En 2016, c'est encore 8 % de moins qui ont effectué cette demi-journée. D'entente avec les Présidents des sociétés, la FCPJ a demandé à l'Etat Jurassien d'entrer en matière pour l'augmentation de cet émolument de Fr. 50.-- à Fr. 100.--. Si cette augmentation est acceptée par nos Autorités, elle sera intégrée dans les modifications prochaines du règlement de pêche 2018.

a) Pêche des ruisseaux : la parole est donnée à M. Jean Kogler. Le responsable nous parle de la fraie naturelle (estivaux) et de la fraie artificielles (issue de la pisciculture).

Résultat des tableaux, on est tributaire du temps et cela peut influencer les résultats. Ces derniers ne sont pas extraordinaires, mais avec les pêches de sondage, on a pu voir sur l'Allaine qu'on arrive un quota de poisson identique que les années précédentes, avec même une légère augmentation pour le frai naturel. Pour ce qui est de la fraie artificielle, avec la sécheresse, il ne reste pratiquement plus rien. Sur certains tronçons mixtes, il est difficile de faire des statistiques précises. Il relève aussi le problème de l'émolument pas assez cher selon lui et que certains préfèrent prendre des permis journaliers. M. Christe remercie M. Kogler pour son engagement et tout le travail accompli. Il est applaudi. Notre Président nous rappelle que si l'on dit couramment que "dans la forêt c'est après 50 ans on récolte ce qu'on sème, au niveau piscicole les résultats ne se font pas sentir qu'après une année".

b) Pisciculture et repoissonnement : la parole est donnée à M. David Buchwalder.

Pisciculture de la Réselle 2015 – 2016

Birse et Sorne – 72 truites, 30'898 œufs – 29'583 alevins remis à l'eau, moyenne par truite 429.

Pisciculture de la Vauchotte 2015 – 2016

Doubs – Pas de livraison de géniteurs

Allaine – 30 truites, 23'750 œufs – 21'900 alevins remis à l'eau, moyenne par truites 792.

C'est au total 51'483 alevins qui ont été remis dans les ruisseaux destinés au frai artificiel.

M. Buchwalder tient à remercier toutes les personnes qui œuvrent au beau fonctionnement de ces piscicultures et contrairement à un certain article paru dans le QJ, ce sont là des gens qui sont compétents et très motivés. M. Buchwalder est remercié par applaudissements.

c) Police de la pêche : la parole est redonnée à M. David Buchwalder. Le total des heures correspond à 401 heures de gardiennage, soit 138 heures sur l'Allaine, 140 heures sur le Doubs, 55 sur la Sorne, 44 sur la Birse et 13 heures sur la Scheulte. M. Buchwalder dit que la présence des gardes auxiliaires de la Fédération sur le terrain est toujours importante et appréciée. 299 permis ont été contrôlés et 5 pêcheurs dénoncés. Beaucoup de dénonciations de pêcheurs sans permis et toujours la présence d'ardillons. Il remercie tous les gardes pêches volontaires pour leur engagement et leur disponibilité et qui reste une force pour la surveillance de la santé de nos cours d'eau. M. Buchwalder est applaudi.

Un grand merci à M. Buchwalder et à toute son équipe de gardes auxiliaires pour tout le travail accompli.

d) Ecole de pêche : M. Christe va passer la parole à M. Theuvenat en le remercie de son engagement dans la formation des jeunes pêcheurs qui est la relève de la pêche. M. Christian Theuvenat, responsable de la Formation au sein de la Fédération nous dit que l'édition 2016 a eu lieu du 18 au 22 juillet. Les 15 places ont toutes été prises rapidement. Le responsable nous informe que cette semaine s'est très bien

déroulée, le programme du cours a été respecté. M. Theuvenat tient à remercier les moniteurs sans qui cette école ne pourrait pas être mise sur pieds et dit que tous les intéressés peuvent d'adresse à lui, il a encore besoin d'accompagnateurs pour la prochaine édition. Il remercie également la société de Bassecourt et la SPALDE pour la mise à disposition de leur étang pour une matinée de pêche en étang. L'édition 2017 se déroulera du 17 au 21 juillet et les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Il demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, M. Theuvenat est remercié par applaudissements.

e) Formation SaNa : la parole est donnée à M. Christian Theuvenat qui nous informe qu'une cession a déjà eu lieu le 28 janvier dernier et que 25 personnes ont suivi la formation. Pour ce qui est de 2016, le responsable nous informe que les deux cours donnés le 30 janvier et le 30 avril se sont déroulés correctement et selon la planification établie et que 75 personnes ont obtenu l'attestation dont 35 enfants. M. Theuvenat nous informe également qu'une petite remise en question pour garder une formation de qualité a été nécessaire, tout en restant attractif au niveau des prix du cours, notamment en ce qui concerne les enfants. C'est donc avec le souci de répondre encore une fois aux attentes de centre de formation et aussi de la législation suisse en vigueur que le groupe de moniteurs espère mener à bien cette formation pour l'année 2017. Il est également heureux d'annoncer qu'un nouveau moniteur viendra rejoindre nos rangs. Il remercie aussi la secrétaire pour tout le travail administratif que donne la formation SaNa. Le prochain cours aura lieu le 22 avril 2017. M. Theuvenat est remercié par applaudissements.

f) Gestion des cormorans : c'est notre Président qui reprend la parole pour la gestion des cormorans. Il montre une photo sur laquelle on peut voir un cormoran tué et qui a dans l'estomac une truite de 37 cm ! Pour les résultats de la saison 2016. Les chasseurs ont procédé à 94 sorties pour un total de 183 heures de présence. Il y a eu 25 sorties avec présence de cormorans et 17 sorties avec présence d'harles bièvre. Pour ce qui est du nombre d'oiseaux vus, 103 cormorans pour 150 harles ! Ce qui est très inquiétant. En effet cette population est en nette augmentation. Si la population de cormoran peut être contrôlée, le harle est protégé au niveau Suisse. Par contre et selon certaines situations particulières une demande de régulation peut être obtenue. Des actions sont en cours au niveau du Parlement, dont l'investigateur principal est M. Lièvre. M. Christe tient à remercier chaleureusement nos amis chasseurs pour leur travail et la bonne collaboration entre nos deux fédérations.

Une demande est faite par M. Theurillat, est-ce que les chasseurs sont rétribués pour faire ces tirs. M. Christe dit que oui, mais on leur donne un forfait sans détails, mais pour les heures effectuées, ce montant n'est pas si conséquent, précise M. Christe.

g) Cours d'eau : la parole est donnée à M. Ami Lièvre qui va essayer d'être bref

Revitalisation des cours d'eau sur la Sorne et la Scheulte. M. Lièvre dit que la Fédération a assisté à toutes les séances et est associée à tous les projets. Celui de Delémont-Morépont amont, une revitalisation est prévue sur 700 mètres 2016-2017. Pour celui de Delémont-Centre, la revitalisation est prévue sur 1'000 mètres et ce dès 2018. M. Chagnat demande si un sentier pêcheur a été prévu dans le projet sur la Sorne Delémont-centre, M. Lièvre ne sait pas, mais il tiendra compte de sa remarque. Val Terbi-Scheulte à Vicques-Récolaine, dès 2018 une revitalisation est prévue sur 2'000 mètres. Là M. Lièvre nous parle des problèmes liés aux droits de pêche privés dont la qualité chimique de l'eau est excellente. Il nous parle ensuite des espaces réservés aux eaux, notamment sur la Sorne avec un projet d'aménagement (largeur naturelle validée 12 km). Bien que M. Boillat y ait fait allusion, c'est une obligation fédérale, précise M. Lièvre. Il continue son intervention sur la situation des STEP et micropolluants. Porrentruy a pris la décision et en 2018 si tout va bien l'Allaine sera assainie en micropolluants. Pour le Doubs, la STEP du Locle et celle de la Chaux-de-Fonds feront de même. Par contre sur France, il n'y a aucune obligation. Birse-Scheulte-Sorne, tout ira pour le mieux car d'ici à Bâle, il n'y aura quasi plus de micropolluants.

M. Lièvre relève que sur le Doubs, il y a de moins en moins de phosphore. Selon la thèse de M. Jean Verneaux effectuée dans les années 1967-1972, on pouvait compter à Ocourt (analyse estivale par basses eaux) 130 microgrammes de phosphore par litre, alors que les analyses de M. Valentin Iseli faite le 26 août 2015 ont démontré moins de 2 microgrammes par litre et l'ENV a eu le même résultat lors de leurs analyses effectuées le 31 août de la même année et ce dans les mêmes conditions. Il en est de même pour les valeurs en phosphore que ce soit à la Goule, à Goumois, Soubey ou St-Ursanne. M. Lièvre dit qu'il faut enfin creuser ce phénomène du phosphore. M. Christe remercie notre vice-Président pour tout son travail et toutes ces motions parlementaires. Notre Président le remercie pour sa rapidité inhabituelle. M. Lièvre est applaudit pour son engagement et tout le travail qu'il accomplit durant toute l'année.

M. Christe propose de passer un film (vidéo) sur le plan directeur – revitalisation C4 Courroux. Ce beau projet de revitalisation a été accepté en votation du 28 février 2016. Avant la pause, M. Christe propose d'honorer nos invités.

7. Paroles aux invités - notre Président passe la parole à :

M. Frédéric Lovis, Président du Parlement Jurassien - Il nous dit que la pêche ne fait pas partie de ces loisirs, cependant dans son entreprise à St-Ursanne (Maison du Tourisme), il offre la possibilité de faire de la pêche. Aujourd'hui, il nous remercie de l'invitation et nous adresse les salutations des Autorités Cantonales. Les pêcheurs sont les premiers maillons de la chaîne permettant le débat de tout ce qui touche à l'eau et à la pêche au niveau du Parlement jurassien. Les choses peuvent ainsi changer, notamment par le biais d'une ordonnance. Les différentes interventions parlementaires, souvent menée à bien par M. Lièvre, sont importantes et permettent un dialogue toujours ouvert et c'est souvent la solution pour trouver une entente. Grâce à notre Fédération, la voix des pêcheurs est entendue comme dans le dossier Doubs. Quelle qu'en soit l'issue, nous avons les compétences pour sauvegarder la nature jurassienne. M. Lovis est applaudi et remercié.

M. Marc-André Ehrat, Président de la société de Moutier - Il nous adresse ses remerciements pour l'invitation. Il souhaite revenir sur l'année 1979 et la séparation des sociétés de pêches jura bernoises due au divorce entre le Jura et le canton de Berne. Les pêcheurs des deux cantons partent alors sur des chemins différents. Dans 4 mois, nous serons aux votations et dans cette optique, la société de pêche de Moutier a fait son Assemblée générale en invitant le Ministre M. Eray, Messieurs Gogniat et Boillat de l'ENV. Ils y ont été invités afin de débattre des lois sur la pêche et la manière de faire si Moutier devait être rattaché au Canton du Jura. Il assure que ce soit avec l'équipe de pisciculture de Delémont et/ou de la Vauchotte, ils ont toujours eu de bons rapports et que les dire du QJ ne sont pas avérés. Pour ce qui est de la pollution de la STEP de Roches, ils ont la possibilité de faire plus de truitelles dans leur pisciculture afin d'anticiper le rempoissonnement de la Birse du côté jurassien. M. Ehrat est remercié et M. Christe promet de les accueillir à bras ouverts s'ils devaient venir dans le canton, avec leurs propres activités pour autant que le Canton du Jura soit aussi là au niveau financement !

M. André Schaad, représentant de l'Association des pêcheurs du District de Courtelary, Moutier, La Neuveville et des Romands de Bienne - Il nous adresse ses remerciements de l'invitation et précise qu'il représente aussi la Fédération cantonale bernoise de pêche. Il nous précise que l'association a changé de nom et que désormais elle s'appellera " Fédération des Pêcheurs du Jura bernois". Il nous informe qu'au niveau de la Fédération Cantonale bernoise, il s'emploie à réunifier les suisses romands et les suisses allemands, afin d'amener à bien tous les efforts communs. Il nous parle aussi des micropolluants et dit qu'il faudra 2 milliards de francs pour cette remise aux normes et bien qu'apolitique, tout comme la FCPJ, il faut être présent dans ces sphères afin que tout ce passe au mieux. Des efforts sont encore à faire au niveau des sociétés locales. Un cours d'eau ne connaît pas de frontière et si nous ne voulons pas que les poissons de nos rivières ne soient plus qu'un souvenir, il faut que nous unissions nos efforts. M. Schaad est remercié et applaudit.

M. Guy-Charles Monney de la Fédération Vaudoise des pêcheurs en rivières - M. Monney nous remercie de notre invitation et nous adresse les salutations de sa Fédération, il a toujours plaisir de venir dans le Jura. La Fédération Vaudoise, c'est 41 sections et 1'800 membres. Nos travaux sont intéressants et il se rend bien compte que es problèmes sont en général identiques dans tous les cantons et précise que nous avons de la chance d'avoir une si bonne collaboration avec nos Autorités. Il nous souhaite une bonne saison de pêche et une bonne continuation. M. Christe remercie son homologue vaudois.

M. Christophe Keller, Représentant de la FCJC : Il nous adresse ses remerciements pour l'invitation ainsi que les meilleures salutations des chasseurs. Depuis de nombreuses années nous collaborons pour la gestion des cormorans avec plus de 10 chasseurs. Il ne souhaite pas revenir sur les statistiques mais salue les heures effectuées par les chasseurs et souhaitent remercier les pêcheurs de leur patience, notamment lors des sorties effectuées en été avec leurs chiens. Il nous souhaite une bonne suite d'assemblée et une belle soirée. M. Keller est remercié et applaudit.

8. PAUSE : M. Christe précise que nous ferons 15 minutes de pause et qu'il ne faut pas oublier la tombola organisée par la SPALDE.

9. Comptes

a) Rapport du caissier : M. Eric Guenin prend la parole et nous donne connaissance des résultats financiers de la FCPJ, qui se présente comme suit :

Produits	Fr. 4'016.40
Charges	Fr. 11'695.95
	Fr. 7'679.55
Produits net convention	Fr. 5'980.05
Déficit	Fr. 1'699.50

Au bilan :
Capital au 01.01.16 Fr. 67'922.40
Déficit 2016 Fr. 1'699.50

Nouveau capital au
31.12.2016 Fr. 66'222.90

M. Christe remercie M. Guenin pour son rapport. Il passe la parole aux vérificateurs des comptes.

b) Rapport des vérificateurs des comptes : Les comptes ont été contrôlés en date du 4 février 2017 par M. Piegay de la société de l'Allaine et par M. Baratelli de la société de Delémont.

La parole est donnée à M. Baratelli qui nous informe qu'après examen par sondage des comptes, des écritures et des pièces justificatives, que les comptes 2016 ont été reconnus en ordre. Il tient à remercier le caissier pour la bonne tenue des comptes. Il demande à l'Assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes et de leur en donner décharge. M. Christe remercie les deux sociétés vérificatrices pour leur travail. Les vérificateurs sont applaudis. M. Christe demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

c) Acceptation des comptes : Notre Président demande l'Assemblée générale de voter l'acceptation des comptes. Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité. M. Guenin est déchargé et vivement remercié.

10. Budget 2017

a) Présentation du budget par le caissier : M. Guenin nous présente le budget pour cette année, il est quasi inchangé par rapport à celui de 2016.

L'estimation des charges est de Fr. 10'300.-- et celle des produits de Fr. 9'600.--, le budget 2017 prévoit donc un déficit de Fr. 700.--. M. Christe demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas, M. Guenin est remercié.

d) Acceptation du budget : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation du budget. Ce dernier est accepté à l'unanimité. M. Guenin est remercié et applaudit.

11. Cotisations 2017 : M. Guenin informe l'Assemblée générale que malgré la baisse du nombre des cotisants, le comité de la FCPJ propose le statut quo sur le montant des cotisations. Actuellement nous avons 600 membres cotisants.

Nous passons au vote sur le maintien de la cotisation à Fr. 19.— (Fr. 9.— pour la FCPJ et Fr. 10.— pour la FSP). Le maintien est accepté à l'unanimité.

12. Nomination d'un vérificateur suppléant : La Société de l'Allaine arrivant au terme de son mandat, la Société de Delémont devient première vérificatrice, la société du Martin Pêcheur devient deuxième vérificatrice. Il faut donc nommer une société vérificatrice suppléante. Le comité propose la société de l'Apron, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, M. Christe remercie la société de l'Apron. Cette société est élue suppléante par acclamations.

13. Elections statutaires : M. Christe dit qu'aucune proposition de changement au sein du comité n'a été faite. Il propose donc de réélire le comité en bloc pour les deux prochaines années. Les membres du comité sont réélus à l'unanimité. M. Christe remercie l'Assemblée de la confiance témoignée.

14. Admissions – démissions : M. Christe annonce à l'Assemblée générale qu'il a reçu aucune admission pour cette année et qu'il a reçu malheureusement une démission, celle de la société la Franc-Montagnarde, qui pêche notamment sur la franco-suisse. Bien que cette démission soit regrettable, nous ne pouvons qu'entériner cette dernière.

15. Honorariat : aucune demande d'honorariat n'est parvenue au comité de la FCPJ. Le comité n'en a fait aucune.

16. Propositions des sociétés : Seule la société de l'Apron a fait une liste de propositions-questions et d'un commun accord avec tous les Présidents, ces points seront pris en interne directement avec l'ENV. Les membres du comité et les Présidents des sociétés seront tenus au courant. Aucune autre proposition n'est parvenue au comité de la FCPJ

17. Activités 2017 : M. Christe dit que tous détails sont indiqués sur le site internet www.lespecheursjurassiens.ch
18. Fixer le lieu et la date de la 39^{ème} Assemblée générale en 2018 : Selon les statuts on fixe la date de l'Assemblée générale le dernier samedi du mois de février, comme cette année, le dernier samedi du mois de février 2018 tombera le week-end de Carnaval. Par conséquent, nous devons avancer ladite assemblée au 17 février 2018. C'est la société du Martin Pêcheur qui a accepté d'organiser cette Assemblée. Y a-t-il des avis contraires ? Ce n'est pas le cas. Par avance, M. Christe remercie M. Jean-Pierre Gogniat, Président du Martin Pêcheur pour son engagement. La proposition est saluée par acclamation.
19. Divers : M. Chaignat souhaite dire que personnellement il est déçu de la prise de décision de la FCPJ quant à la pisciculture Choulat, il estime qu'elle a baissé les bras trop vite. Le problème, reste le débit de la Sorne qui a été durant l'été et au début de l'automne à moins de 400l/s. En prélevant les 450l/s on risque d'assécher la Sorne ! De plus, on aurait dû demander à ce que l'implantation de cette pisciculture soit mise en aval de Soyhières et non pas Courtételle. M. Christe regrette que le lieu n'aie pas été mis en avant lors des échanges début 2016 avec les Présidents des sociétés et les représentants de la SPALDE dans le cadre de l'établissement de l'opposition FCPJ. M. Christe précise qu'on est toujours plus malin avant qu'après, mais les choses sont ainsi.
Et maintenant place au point festif, le championnat jurassien.
20. Championnat Jurassien de pêche 2016
- a) Rapport** : M. Stéphane Froidevaux prend la parole, il dit tout d'abord qu'il regrette de ne plus pouvoir organiser une manche sur la rivière. La 18^{ème} édition du championnat s'est déroulée en 6 manches, dont 2 à Bassecourt et 2 à la Réselle. Il remercie tous les sponsors du championnat.
Le calendrier 2017 est le suivant :
- 1^{ère} manche – le 21 mai 2017 à Vendlincourt
 - 2^{ème} manche – le 3 juin 2017 à la Marnière
 - 3^{ème} manche – le 18 juin à la Réselle
 - 4^{ème} manche – le 1^{er} juillet à Bassecourt
 - 5^{ème} manche – les 5 et 6 août 2017 à la Réselle (double)
 - 6^{ème} manche – le 9 septembre 2017 à Bassecourt (double)
- b) Proclamation des résultats** :
- Pour les Juniors sur 5 participants, 3^{ème} Tanguy Lachat avec 340 points – 2^{ème} Maéva Venancio avec 350 points et premier David Boillat avec 480 points. Les champions Juniors sont vivement applaudis
Pour les Actifs sur 27 participants, 3^{ème} Christian Henry avec 300 points, 2^{ème} Yann Biord avec 376 point et au premier rang, le champion jurassien Christian Fady avec 440 points. Les champions actifs sont vivement applaudis. La liste complète peut être consultée sur le site internet.
M. Christe remercie M. Froidevaux pour son engagement dans l'organisation de ce championnat et souhaite à tous les compétiteurs un bon championnat 2017.
Plus personne ne demandant la parole dans ces divers, M. Christe remercie tous les participants, il rappelle que l'apéritif est offert à la Maison communale par les Autorités de Courroux-Courcelon.
Il invite tous les participants à penser à la tombola, qui permettra aussi de couvrir les frais d'organisation. Il nous remercie de la confiance témoignée et nous souhaite d'ores et déjà une agréable soirée et une bonne saison de pêche.
- Plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'Assemblée générale est close à 17H25.

Bassecourt, le 19 février 2017 / B. Berret

Annexes au PV :

Pisciculture Courtételle

Concession 60 ans

Partie mise à sec ?

Contrôle nourriture

Inventaire piscicole

Contrôle des valeurs

Données publiques ?

Rapports fréquents

Cloisonnement du site

Augmentation de la température

Alarmes

Vidange déchets

Evacuation eaux usées

Mesures m3/s, °C

Mesures °C

Mesures valeurs chimiques

Max 450l/s

Vannes de fermeture

FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Pisciculture, projet global

Délais Grandgourt-Courtemaîche Migration des poissons ?

Délais Soubey Production de truitelles

Majorité FCPJ

FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Pisciculture Courtételle

Concession 35 ans

Respect débit résiduel

Contrôles de produits prohibés

Inventaire piscicole

Valeurs automatiques

Données publiques

Rapports 15j et 2 mois

Alarèmes et processus

Isolément du système

Contrôles inopinés m3/s

Mesures au débit et °C à l'entrée

Syst. évacuation eaux usées

Déchets en décharge

Température

Système recirculé en étiage

Vannes en entrée et en sortie

Mesures au débit et °C à la sortie

Mesures d'amonium

FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Pisciculture, projet global

Délai de 2 ans Grandgourt-Courtemaîche + Migration piscicole

Délai immédiat Soubey Production alevins et juvéniles

Majorité FCPJ